

# DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Séance du lundi 21 octobre 2019

Mr : OULED SLIMANE BEN AISSA   Président  
Mr : OULED BRAHIM DERBAL       Secrétaire

## Affaire No 001 Match C.S.E.B /M.C.R (SENIORS) 10/10/2019

- ✓ Attendu que la rencontre C.S.E.Bounoura- M.C.R.Guerrara du 10/10/2019 n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe C.S.E.Bounoura aux lieux et heure prévus de la rencontre.
- ✓ Attendu qu'à ce jour le 14 octobre 2019 l'équipe C.S.E.Bounoura n'a pas possédée à l'enregistrement et dépôt des licences de son équipe séniors conformément à l'article 24 et 27 des règlements généraux de la F.A.F
- ✓ Attendu qu'à ce jour le 14 octobre 2019 l'équipe C.S.E.Bounoura n'pas justifié l'absence de son équipe séniors.

Pour tout ce qui précède et en application des règlements des championnats de football Amateur 2019.

### la commission décide

- Match perdu par pénalité à l'équipe C.S.E.Bounoura , pour attribuer le gain du match à l'équipe du M.C.R qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro (00)
- Cinq milles dinars (5000 D.A) d'amende à l'équipe du C.S.E.Bounoura payable dans un délai de un(01) mois A/C du 21-10-2019

## **Affaire No 002 Match N.R.E.D /C.S.E.B (SENIORS) 17/10/2019**

- ✓ Attendu que la rencontre N.R.E.Daia-C.S.E.Bounouar du 17/10/2019 n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe C.S.E.Bounouara aux lieux et heure prévus de la rencontre.
- ✓ Attendu qu'à ce jour le 21 octobre 2019 l'équipe C.S.E.Bounouara n'a pas possédée à l'enregistrement et dépôt des licences de son équipe séniors conformément à l'articles 24 et 27 des règlements généraux de la F.A.F
- ✓ Attendu qu'à ce jour le 21 octobre 2019 l'équipe C.S.E.Bounouara n'pas justifié l'absence de son équipe séniors.

Pour tout ce qui précède et en application des règlement des championnat de football Amateur 2019 .

### **la commission décide**

- Match perdu par pénalité à l'équipe C.S.E.Bounouara , pour attribuer le gain du match à l'équipe du N.R.E.D qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro (00)
- Cinq milles dinars (5000 D.A) d'amende à l'équipe du C.S.E.Bounouara payable dans un délai de un(01) mois A/C du 21-10-2019